



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29/04/2026

Dossier complet le : 05/06/2026

N° d'enregistrement : DRIEAT-UD91-001-2026

1 Intitulé du projet

REPLACEMENT DE 3 GROUPES ELECTROGENES ET MODIFICATION DES CAPACITES DE FIOUL ASSOCIEES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

CAILLOD

Prénom(s)

Matthieu

2.2 Personne morale

Dénomination

LFB BIOMEDICAMENTS

Raison sociale

LFB BIOMEDICAMENTS

N° SIRET

4 9 1 3 7 1 1 6 7 0 0 0 1

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CAILLOD

Prénom(s)

Matthieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement | PROJETS soumis à examen au cas par cas b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement. Rubriques ICPE 2910. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet le remplacement de trois groupes électrogènes de puissances thermiques nominales 0,45, 0,567 et 0,405 kW localisés au sein de trois locaux spécifiques.

Ces équipements ont pour rôle le secours électrique de certains secteurs du site en cas de défaut de fourniture électrique provenant du réseau public.

A l'occasion de ces remplacements, les trois locaux accueillant ces groupes électrogènes sont améliorés afin d'optimiser la maîtrise du risque incendie, l'évacuation du personnel mais aussi les aspects environnementaux et notamment les émissions sonores et vibrations générées par le fonctionnement de ces équipements.

Afin de renforcer l'autonomie de l'établissement en cas de nécessité, les capacités de stockage de fioul sont augmentées. Une cuve enterrée de 3 m3 alimentant les groupes 1 et 2 (GE1 et GE2) est remplacée par une cuve de 30 m3 avec une zone de dépotage dédiée à cette nouvelle capacité qui sera également créée afin d'optimiser la gestion des réapprovisionnements en fioul.

La seconde cuve enterrée de 30 m3 de fioul dédiée au groupe 3 va être munie d'une double enveloppe afin de détecter toute fuite et de prévenir toute pollution des sols.

Au vu de la puissance des 3 nouveaux GE, le seuil de la rubrique 2910 dépassera les 20 MW.

4.2 Objectifs du projet

Les activités du LFB étant soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'établissement dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter initial daté du 30/05/83 modifié et complété depuis par plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires réglementant les activités du site.

Dans un souhait d'optimisation du secours électrique de ses installations des Ulis, LFB a décidé de remplacer trois anciens groupes électrogènes du site par de nouveaux groupes plus puissants.

Les capacités de stockage de fioul alimentant ces équipements sont augmentées afin de permettre une meilleure autonomie en cas de besoin.

Le projet d'installation des nouveaux groupes électrogènes nécessite la création d'un poste haute tension afin de collecter et redistribuer l'énergie électrique produite par ces équipements de secours. Ce poste sera composé d'un nouveau local (B24) de 15 m2 situé le long du bâtiment abritant le GE2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le périmètre du projet est constitué :

- De trois nouveaux groupes électrogènes en remplacement des trois anciens groupes.
- D'un poste haute tension redistribuant l'énergie produite par les trois groupes électrogènes à l'ensemble du site.
- D'une cuve enterrée existante de 30 m3 de fioul nouvellement équipée d'une double peau.
- D'une nouvelle cuve enterrée de 30 m3 de fioul en remplacement d'une ancienne cuve de 3 m3.
- D'une nouvelle zone de dépotage destinée aux livraisons de fioul de la cuve alimentant les groupes électrogènes 1 et 2.

Pendant la phase de retrait des anciens groupes électrogènes et en attendant le branchement et la mise en service des nouveaux groupes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site LFB les Ulis sera secouru par les nouveaux trois groupes électrogènes d'une puissance thermique nominale de 4,829 MW chacun en remplacement des anciens groupes de puissance 0,45 kW (GE1 au bâtiment B4), 0,567 kW (GE2 au bâtiment B4) et 0,405 kW (GE3 au bâtiment B13) ; chacun de ces groupes sera refroidi par un aéro-refroidisseur en toiture du local les abritant.

Un poste haute tension destiné à recevoir l'énergie produite par les trois nouveaux groupes et à la redistribuer à l'ensemble du site, sera mis en service.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---------------|
| superficie du local GE1 4RC12 GE2 4RC14 | 51m2 et 52 m2 |
| zone de dépotage B4/cuve enterrée de fioul | 40 m2/30 m3 |
| superficie du local GE3 13rc04 | 53m2 |
| zone de dépotage du B13/ cuve enterrée de fioul du B13 | 20 m2/30 m3 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Tropiques

Lieu-dit : Les Ulis

Localité : Les Ulis

Code postal : 9 1 9 5 8 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 1 0 ' 1 1 " E Lat. : 4 8 ° 4 0 ' 5 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Le site de la société LFB Biomédicaments est implanté au 3 avenue des Tropiques sur la commune des Ulis, dans le département de l'Essonne (91) dans la zone d'activité de Courtaboeuf.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18/05/2017; le projet était soumis au zonage Ula.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|--------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - ZSC : Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, située à 20 km au sud-est du site LFB les Ulis. - ZSC: Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline, située à 14 km au sud-ouest du site LFB les Ulis. - ZPS: Marais d'Itteville et de Fontenay- le-Vicomte à 14 km à l'ouest du site. - ZPS: Massif de Rambouillet et zones humides proches à 7 km NO. |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le domaine de Launay à Orsay situé à 3 Km NO du site LFB les Ulis. |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le système de refroidissement des moteurs des groupes électrogènes fonctionnera à l'eau glycolée en circuit fermé ce qui n'indura aucune consommation d'eau. Les modifications projetées sont sans impact sur les consommations d'eau. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Trafic routier lors de la livraison du fioul à raison de 1 camion par semestre. La commune des Ulis est traversée par un dense réseau routier ; le site LFB est desservi par les deux avenues du Canada au Nord et des Tropiques (D218, fréquentée par plus de 3 millions de véhicules par an) au Sud reliées à la nationale 118 à l'Ouest. l'impact potentiel est faible au vu de la fréquence faible des livraisons du fioul. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les nuisances potentielles ne seront émises que très ponctuellement lors des essais mensuels ou en cas exceptionnel où le secours électrique serait nécessaire. Impact faible;mesures de maitrise en 6.5 |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Quelques vibrations sont induites lors du fonctionnement des groupes électrogènes. des raccords souples pour prévenir la conduite des vibrations et des suspentes antivibratiles. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lors d'une opération de dépotage sur l'aire de dépotage, un risque de fuite de fioul de la citerne du camion. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cette fuite sur l'aire de dépotage est captée et évacuée vers le séparateur d'hydrocarbures du site, relié au bassins de rétention S1/S2(pour le bât.B4) et S3/S4 (pour le bât. B13). |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La création de la nouvelle aire de dépotage n'engendrera pas de nouveaux rejets d'eaux pluviales étant donné que cette surface est d'ores et déjà imperméabilisée et reliée au réseau pluvial du site. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les mesures et dispositifs destinés à préserver l'aspect du site et sa bonne intégration paysagère existant actuellement seront donc complétés pour conserver une maîtrise optimale de l'aspect impact sur le paysage. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Incendie dans le local des GE ou dans le local TGBT: risque d'incendie dans un local.
- Feu de nappe sur l'aire de dépotage du B4 ou B13 : risque d'incendie.
- Déversement de fioul au sol dans le local des groupes électrogènes (GE): risque de pollution.
- Déversement de fioul sur l'aire de dépotage : risque de pollution.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Locaux GE1/GE2/GE3: Isolation acoustique du local;Commande de coupure extérieure de l'alimentation en fioul, Amélioration de la résistance au feu en toiture du local GE1; Locaux et cuve journalière placés sur rétention avec détection de fuite;Amélioration du désenfumage dans les locaux; détection incendie en place (détecteurs de fumée) complétée par des détecteurs de flamme orientés vers les moteurs diesel;Transformateurs autoextinguibles équipés de sondes de température avec report d'alarme en supervision. Les nouvelles cuves journalières de fioul présentent un volume de 500 litres; les panneaux insonorisant placés aux murs et aux plafonds de ces locaux sont incombustibles (Euroclasse A1).

- Pour la maîtrise des nuisances sonores liées au fonctionnement des groupes électrogènes : des revêtements constitués de laine de roche placés aux murs, plafonds et aux entrées et sorties d'air des locaux (baffles acoustiques) vont contribuer à réduire les émissions sonores. Les conduites d'échappement des groupes électrogènes seront équipées de silencieux. Ces nouveaux équipements présenteront une performance acoustique garanties de 40 dB(A).
 - Aire de dépotage près du bâtiment B13: Modification de l'évent de cuve afin de le rendre visible depuis l'aire de dépotage, celui-ci se trouve désormais à environ 8 mètres de la zone.
 - Aire de dépotage près du bâtiment B4 :Création d'une zone dédiée n'empiétant pas sur les voies de circulation et prévenant les collisions et écrasements de flexibles; dallage dirigé vers un avaloir muni d'un siphon coupe-feu; signalétique adaptée en place; mise à jour du protocole chargement/déchargement; liaison de mise à la terre. L'avaloir de cette nouvelle aire est toujours raccordé au réseau pluvial du site.
- Le nouveau local haute tension sera protégé contre l'incendie par une installation d'extinction automatique à gaz inerte (IG100) déclenchée par une détection optique de fumée avec des parois REI120 ainsi qu'une porte simple battant EI30.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Fiche technique- Groupe électrogène. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Nœud de papillon feu de nappe | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CAILLOD

Prénom Matthieu

Qualité du signataire Directeur de l'usine LFB des Ulis

À Les Ulis

Fait le 23/04/2026

Matthieu
CAILLOD -
General
Manager - Site
Director - Les
Ulis
Signature
numérique de
Matthieu CAILLOD -
General Manager -
Site Director - Les
Ulis
Date : 2026.04.23
10:54:38 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

D2025-0802

Envoyé le 19/05/2025



**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de l'Essonne

ÉVRY COURCOURONNES, **19 MAI 2025**

Affaire suivie par : Matthieu JEAMBEAU

Tél. : 01.60.76.34.82

Courriel : matthieu.jeambeau@developpement-durable.gouv.fr

NRéf. : A2025-0422

D2025-0802

**Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LFB Biomédicaments – 3 avenue des tropiques – 91940 LES ULIS**

Porter à connaissance relatif au remplacement de groupes électrogènes et à la modification des capacités de stockage de fioul associées.

Monsieur,

Par courriel du 8 avril 2024 complété le 30 août 2024, vous avez porté à ma connaissance votre projet d'optimisation du secours électrique de votre site, impliquant le remplacement de groupes électrogènes et la modification des capacités de stockage de fioul associées.

Le tableau ci-dessous présente en détail les modifications proposées :

| Rubrique ICPE | Intitulé | Situation actée par courrier du 01/02/2023 | Projet |
|---------------|--|--|--|
| 2910 | <p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes.</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW (E) 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)</p> | <p>- 3 chaudières de 4 MW chacune dans le bâtiment B4 (soit 12 MW au total) ;</p> <p>- 2 chaudières de 0,6 MW chacune dans le bâtiment B15 (soit 1,2 MW au total) ;</p> <p>- 3 groupes électrogènes respectivement de 0,45MW (GE1 au bâtiment B4) ; 0,567MW (GE2 au bâtiment B4) et 0,405 MW (GE3 au bâtiment B13).</p> <p>Toutes les chaudières fonctionnant au gaz naturel.</p> <p>La puissance thermique nominale de l'installation étant de : 14,62 MW (DC).</p> | <p>- 3 chaudières de 4 MW chacune dans le bâtiment B4 (soit 12 MW au total) ;</p> <p>- 2 chaudières de 0,6 MW chacune dans le bâtiment B15 (soit 1,2 MW au total) ;</p> <p>- 3 groupes électrogènes de 4,829 MW chacun soit 14,487MW (bâtiments B4 et B13)</p> <p>Toutes les chaudières fonctionnant au gaz naturel.</p> <p>La puissance thermique nominale de l'installation étant de : 27,69 MW (E).</p> |

LFB Biomédicaments
3 avenue des tropiques
91940 LES ULIS

Cité Administrative – Bd de France
91010 EVRY COURCOURONNES

ud91.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

Accueil téléphonique : 01 60 76 34 20

www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

| Rubrique ICPE | Intitulé | Situation actée par courrier du 01/02/2023 | Projet |
|---------------|---|---|---|
| 4734-1 | <p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés:</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (DC)</p> | <p>- 1 cuve de fioul de 30 m³. point éclair 55°C - liquide cat.2. Densité 0,88 soit 26,4 tonnes.</p> <p>- 1 cuve de fioul de 3 m³. point éclair 55°C - liquide cat.2. Densité 0,88 soit 2,64 tonnes.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant de 29 tonnes (NC).</p> | <p>2 capacités enterrées de 30m³ de fioul chacune soit 60 m³ présentant une densité de 0,88.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant de 52,8 tonnes (NC).</p> |

Le projet présenté impacte le classement des installations dans les rubriques n°2910 (installations de combustion) et n°4734 (stockage de produits pétroliers) de la nomenclature des installations classées.

Les éléments transmis doivent permettre de déterminer si ces modifications sont considérées comme substantielles au sens de l'article R.181-46 du code de l'environnement.

En premier lieu, il convient de déterminer si les modifications envisagées doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale systématique. Or, celles-ci n'atteignent pas directement les seuils imposés par la Directive dite IED (Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles), et ne font pas dépasser ces seuils à une activité déjà existante.

Par ailleurs, les modifications ne concernent pas une nouvelle activité permanente ou une augmentation de capacité d'une activité existante dépassant en elle-même un seuil d'enregistrement ou d'autorisation.

Toutefois, les modifications des installations de combustion envisagées font entrer celles-ci dans le régime de l'enregistrement. Votre projet est donc soumis à un examen au cas par cas en application du II de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

En effet, je vous précise qu'il est nécessaire de procéder à l'examen au cas par cas dès lors que le projet de modification fait franchir un des seuils d'enregistrement ou d'autorisation, ou dépasse par lui-même un de ces seuils. Dans le cas d'espèce, votre projet de modification fait franchir le seuil d'enregistrement dans la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'adresser le formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale complété, que vous trouverez à l'adresse suivante : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14734.do

Ce formulaire vise à étudier la nécessité à réaliser une évaluation environnementale concernant le projet envisagé, ou à l'en dispenser.

Je vous invite également, afin de consolider les informations transmises via le formulaire proposé, à me transmettre le récolement à l'arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous informe par ailleurs que je ne suis pas en mesure de valider votre proposition concernant la puissance des installations de combustion à retenir dans le cadre de la Directive 2003/87/CE du Parlement européen définissant les activités soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

En effet, si les installations de combustion d'une puissance calorifique inférieure à 3 MW ne sont pas à considérer pour le calcul du seuil définissant les activités soumises au système d'échange des quotas, c'est bien la puissance thermique nominale totale de l'installation qui doit être prise en compte, quelque soit le rendement des équipements et la puissance réelle appelée.

La puissance calorifique à retenir est donc bien de 25,84 MW.

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite à me transmettre le formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale complété. Je vous indiquerais à la suite de cette transmission si vous pouvez bénéficier d'une dispense d'évaluation environnementale.

Enfin, je vous précise que l'inspection des installations classées procédera à la mise à jour de votre situation administrative lorsque l'instruction de votre dossier de porter à connaissance sera finalisé.

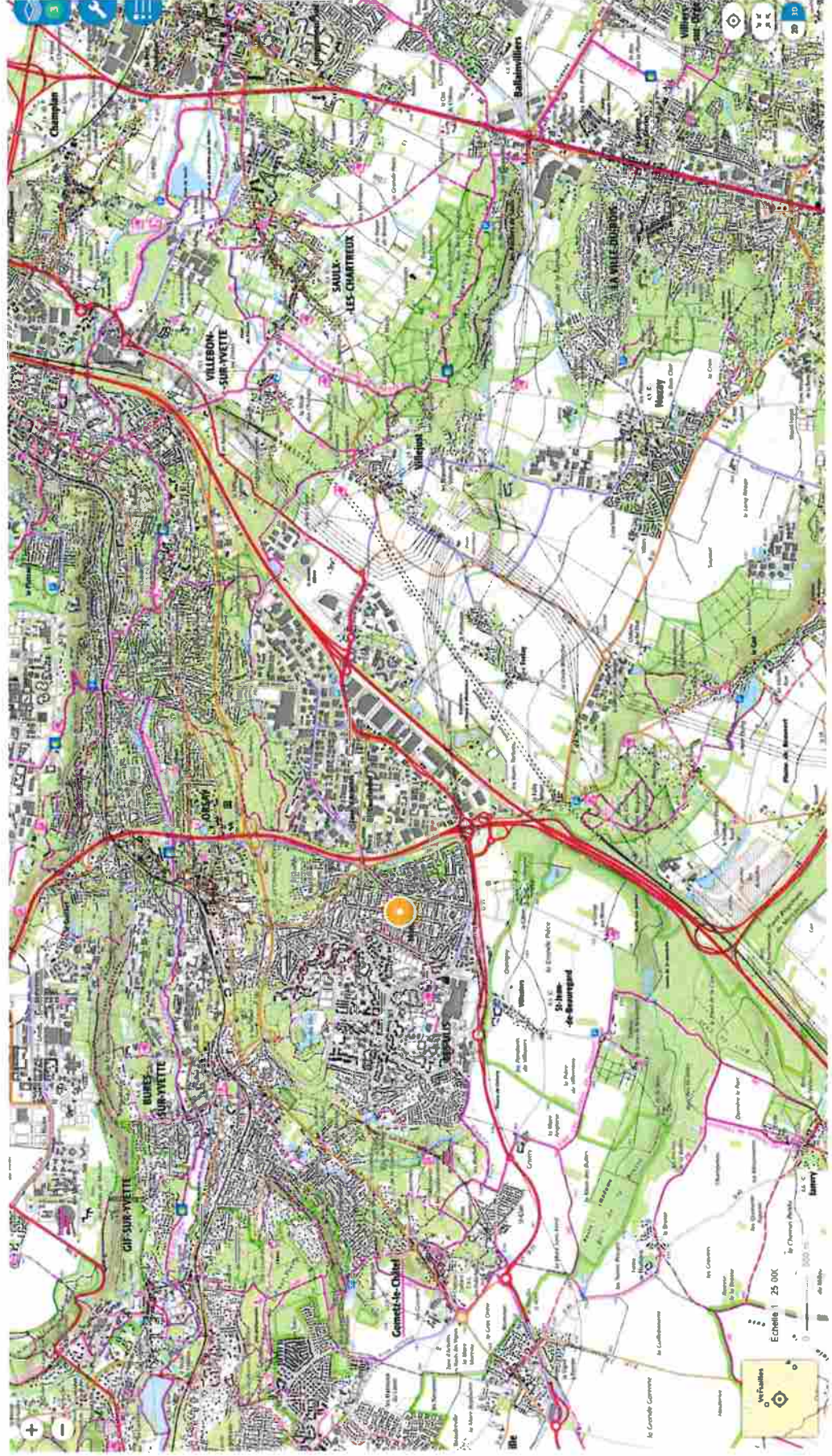
Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,
L'adjointe au chef de l'unité départementale



Sophie PIERRET

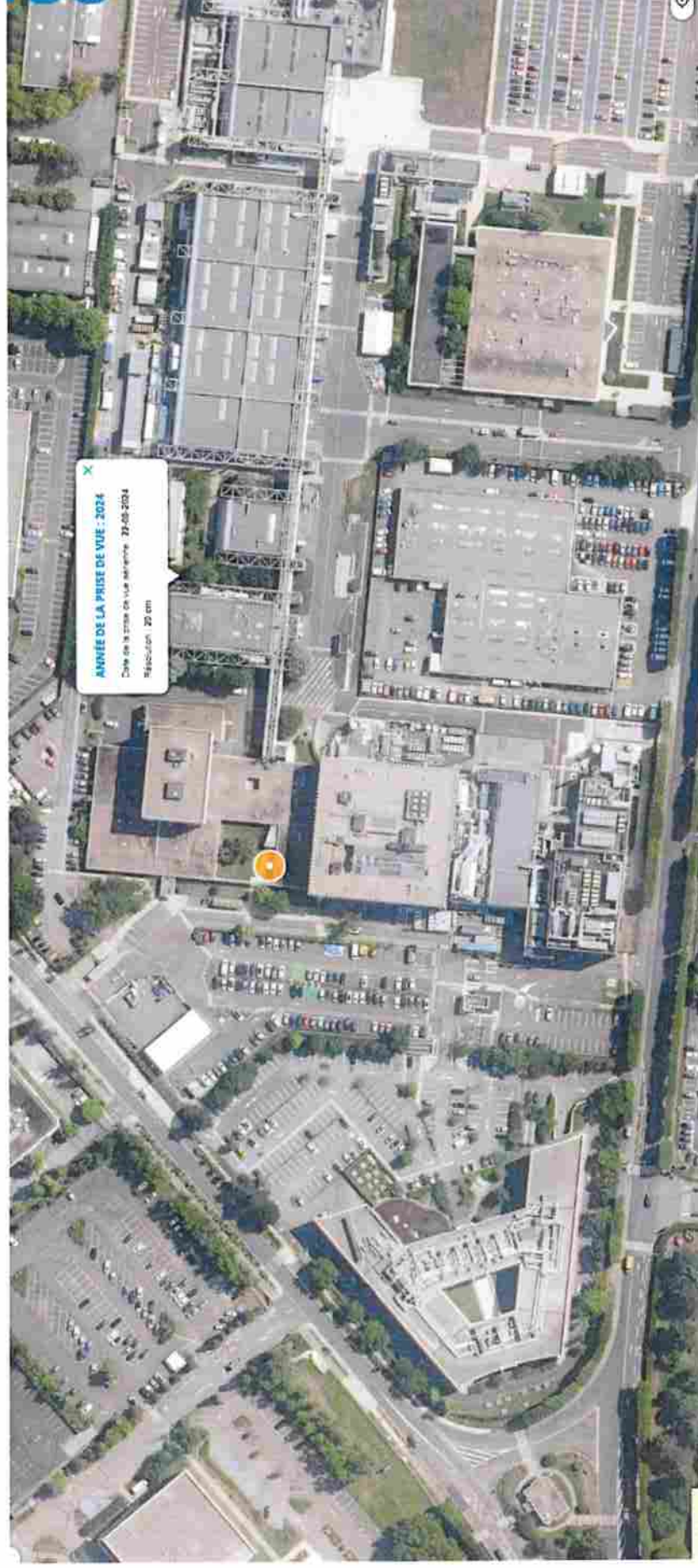
Annexe 3: plan de situation au 1/25 000



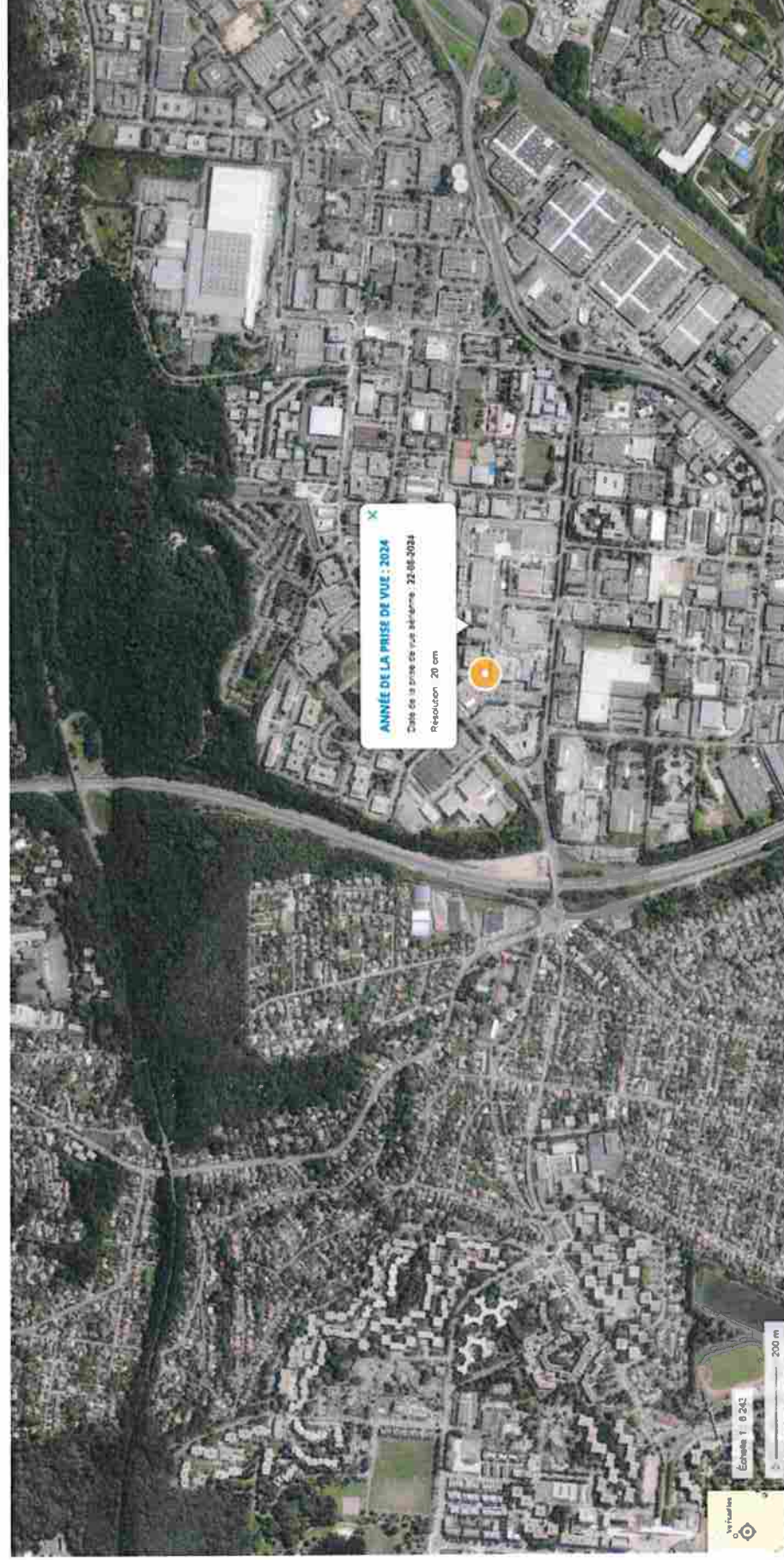
Annexe 4 : photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

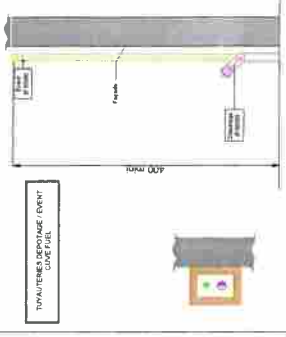


Annexe 4/1 : photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche.

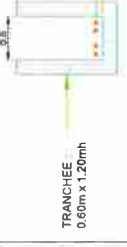


Annexe 4/2 : photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans le paysage lointain.





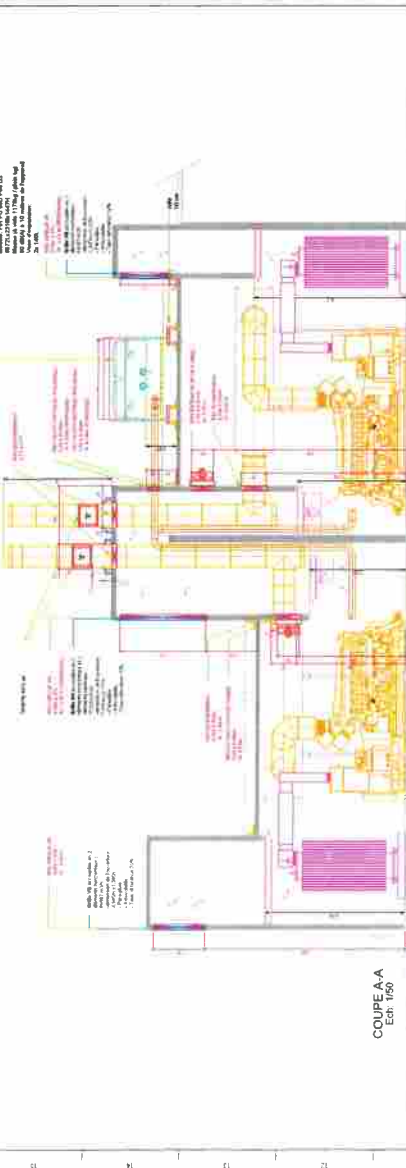
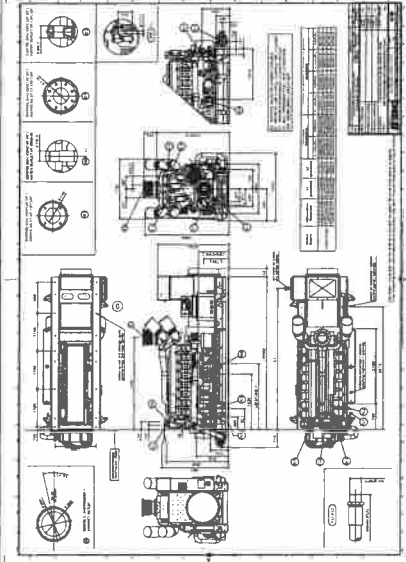
Ech: 1/25



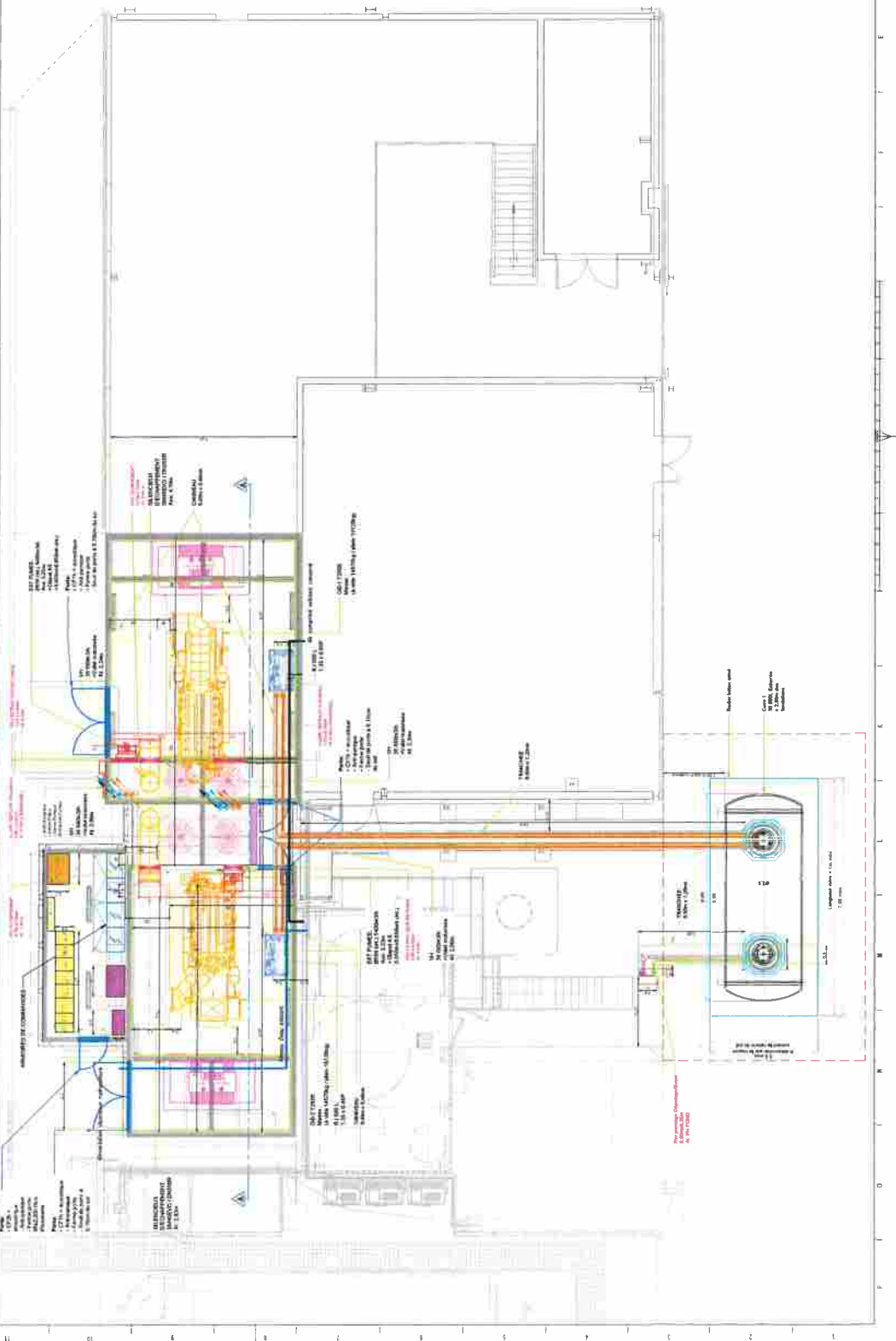
Ech: 1/25

Annexe 5

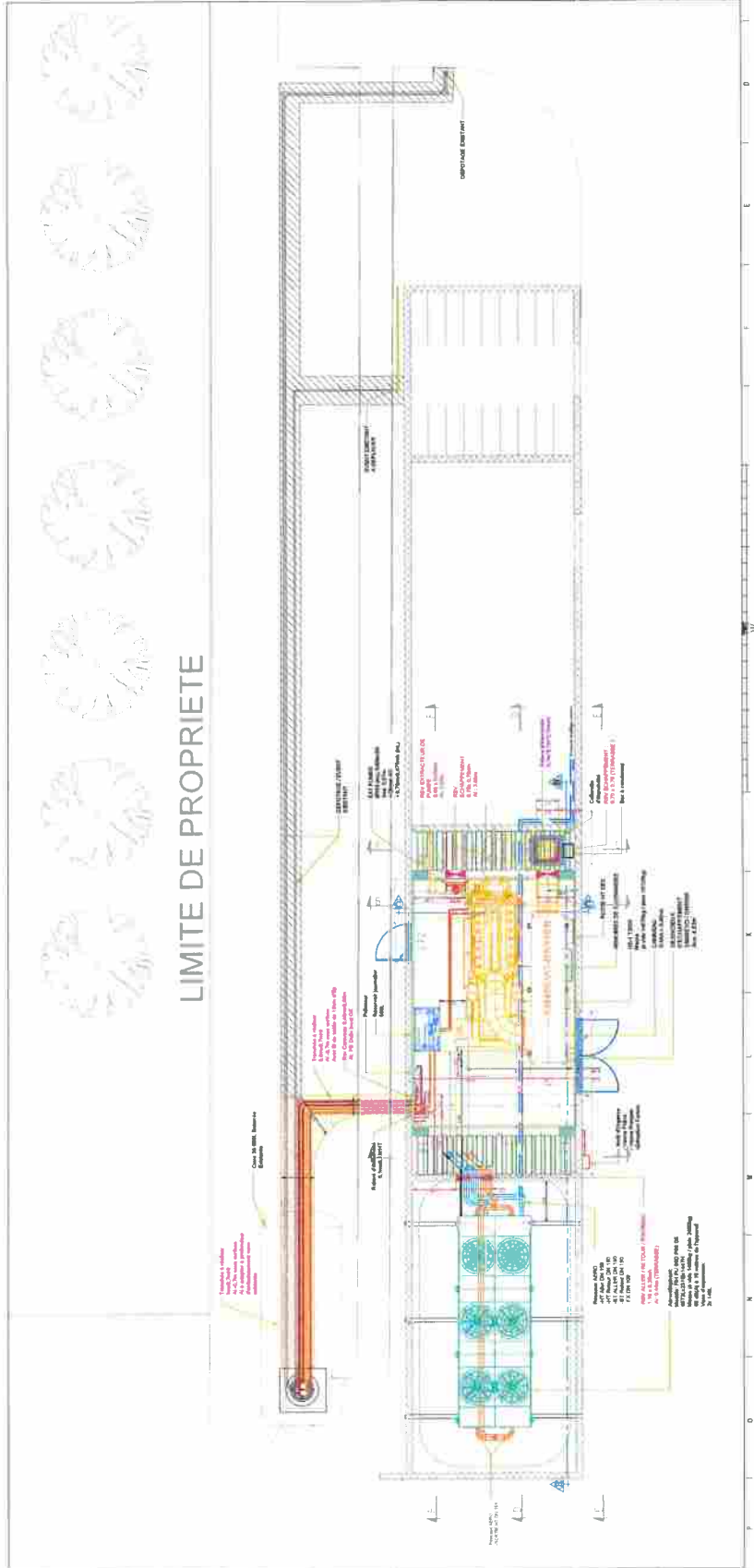
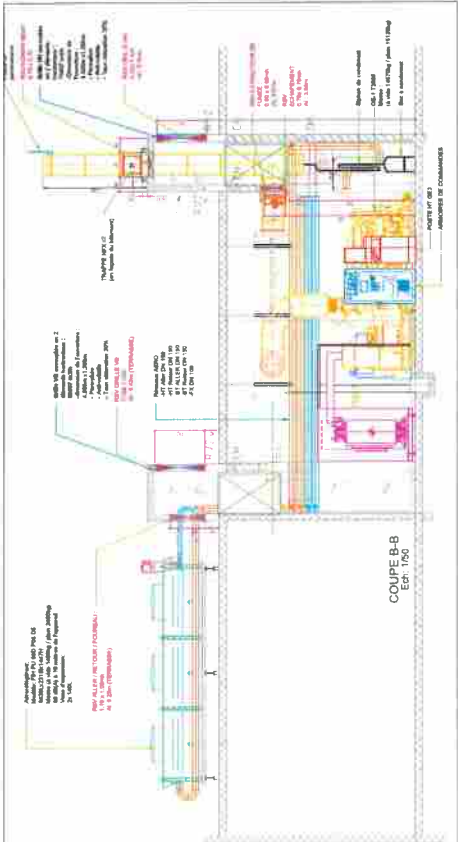
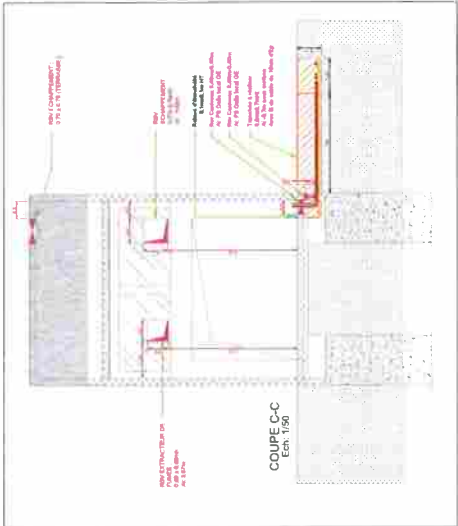
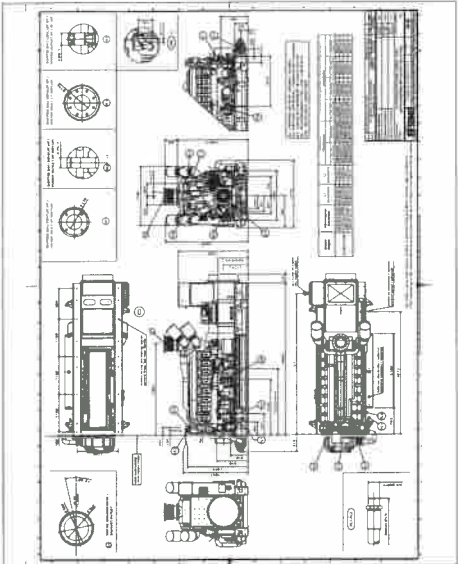
| | | | |
|-------------------------------------|--|------------------|--|
| | | REF: GE-COMPOSER | |
| Plan d'implantation Local GE 1-2 | | | |
| Date: 20/05/2010 | | Echelle: 1/25 | |
| Dessiné par: | | Vérifié par: | |
| Approuvé par: | | Date: | |



COUPE A-A
Ech: 1/50



Annexe 5



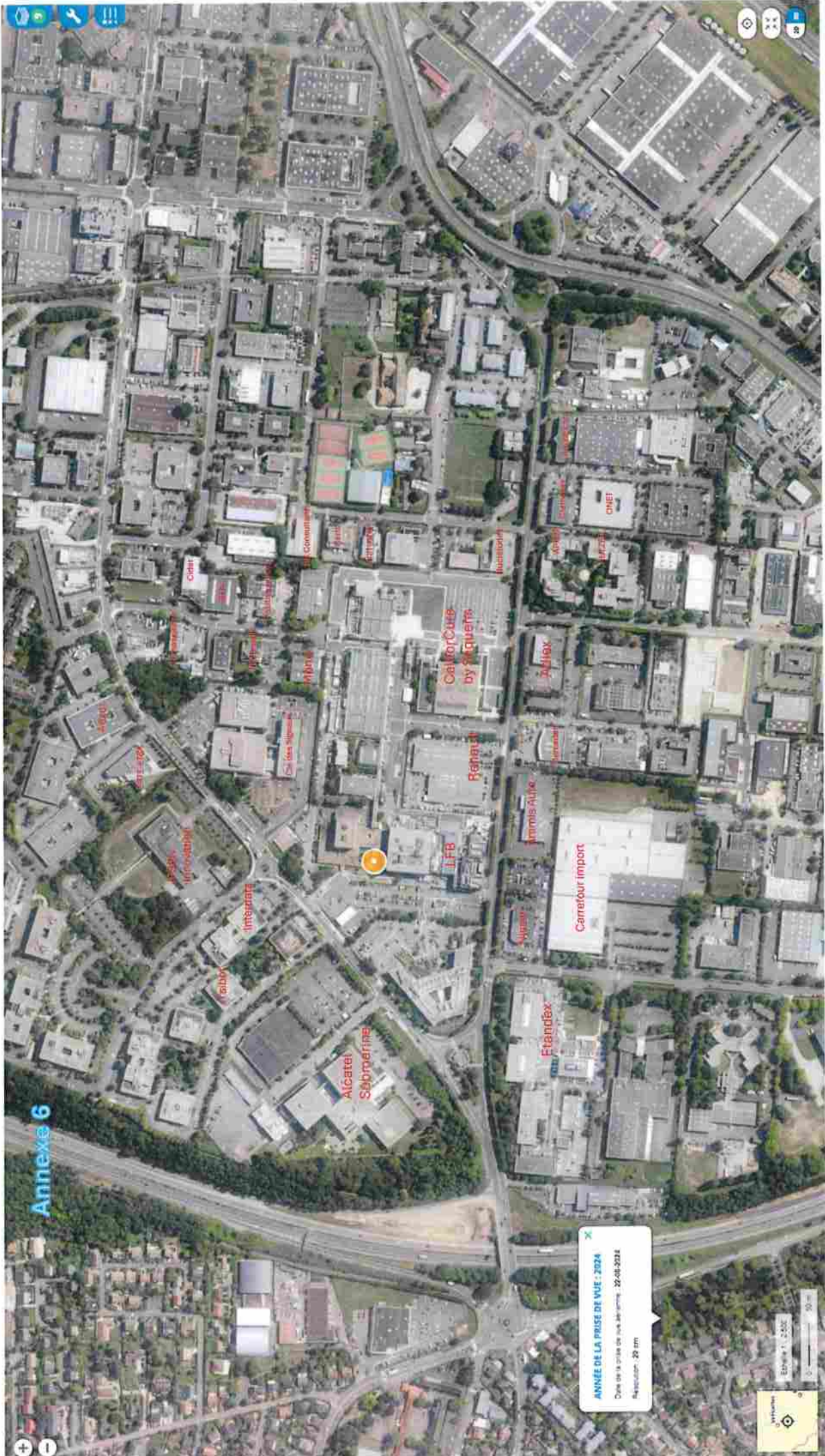
CANIVEAU
0.40m x 0.40m

| | |
|-----------|------------|
| PROJETANT | AEEN |
| DATE | 10/05/2017 |
| PROJET | AEEN |
| CLIENT | AEEN |
| PROJETANT | AEEN |
| DATE | 10/05/2017 |
| PROJET | AEEN |
| CLIENT | AEEN |

Plan D'implantation
Local GE 3

Echelle: 1/50

Plan PUPDCELEC2-GE-PLN-048

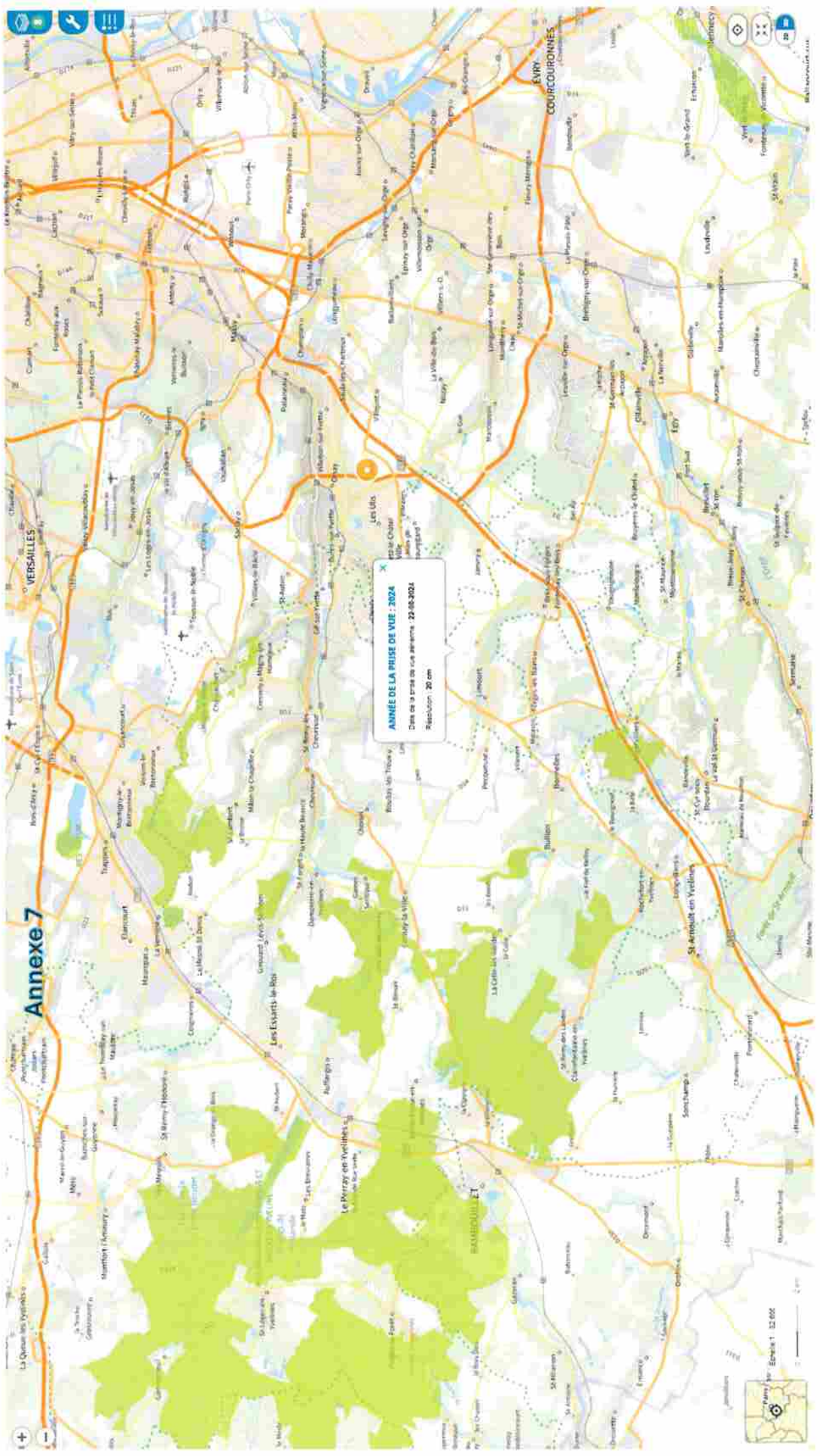


Annexe 6

ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2024
Date de la prise de vue aérienne : 22-08-2024
Résolution : 25 cm

Échelle 1 : 2500
0 50 m





Annexe 7

ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2024
Date de la prise de vue aérienne : 22-08-2024
Resolution : 20 cm

Evry Courcouronnes
Echelle 1 : 22 000



